

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2025

PRESENTS :

ROUCHUT Josiane - **BARGET** Paul - **BERGER** Nicole - **CAUCHY** Louis - **DEHAYS** Claudine - **PAUZAT** Yves - **GIRAUD** Claudine - **LEMARCHAND** Frédéric – **DUCHE NARBONNE** Carole - **GRANDJEAN** Olivier - **DEMNET** Julien - **DAVID** Déborah

ABSENTS : **LENOIR** Magalie (pouvoir donné à Nicole BERGER) - **LAVERNHE** Patrice (pouvoir donné à Claudine GIRAUD) - **MAGADOUX** Sylvain (pouvoir donné à Josiane ROUCHUT)

Séance ouverte à 20h30

Secrétaire de séance : Claudine DEHAYS

Lecture du procès-verbal de la réunion du 18 février 2025 : Adoption à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Le Compte Financier Unique (CFU) implique la dématérialisation des documents budgétaires et remplace à la fois le compte administratif qui émanait de l'ordonnateur (commune) et du compte de gestion qui émanait du comptable payeur (le service de gestion comptable).

RESULTAT DE L'EXERCICE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	212 870,20 €	915 672,14 €
RECETTES	169 662,12 €	1 099 437,31 €
DEFICIT	43 208,08 €	
EXCEDENT		183 765,17 €

En section de fonctionnement, les recettes sont supérieures aux dépenses ce qui permet de dégager un solde positif sur l'exercice de 183 765,17 €. Le résultat cumulé s'élève à 449 404,81 €, permettant de combler le déficit d'investissement d'un montant de 190 272,61 €.

Les dépenses d'investissement :

- Révision du PLU : 6 480 €
- Voirie : 69 222 €
- Acquisition d'un broyeur de végétaux : 8 832 €
- Travaux éclairage public : 10 806 €
- Plateforme internet chaudière biomasse : 711 €
- Levé topographique aménagement du centre-bourg : 13 980 €
- Acquisition de petits matériels : 1 663 €
- Acquisition d'arbres fruitiers : 1 700 €
- Participation financement caserne de Saint-Léonard-de-Noblat : 4 917 €
- Amortissements : 10 044 €
- Capital des emprunts : 81 487 €

Les recettes d'investissement :

- Solde des subventions 2023 : 21 807 €
- Subvention départementale (voirie 2024) : 8 000 €

- FCTVA : 28 267 €
- Taxes aménagement : 3 954 €
- Amortissements : 24 556 €

Restent des subventions en attente de versement pour un montant de 6 439 €.

Le résultat d'exploitation sera affecté lors du vote du budget 2025.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

REPARTITION DE LA DETTE DE L'AFR BRIANCE ROSELLE

La communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne reprend la gestion en régie du CLSH de Saint-Hilaire-Bonneval, mais elle ne reprend pas la dette. Madame la Maire donne lecture de la délibération n° 2024-27 du conseil municipal de Saint-Hilaire-Bonneval qui établit la répartition de la dette de l'AFR Briance Roselle au prorata des enfants des communes ayant fréquenté le CLSH du 1^{er} janvier au 06 décembre 2023.

La dette, calculée par le mandataire judiciaire, s'élève à 9 324,79 €.

La participation pour la commune de Saint-Paul s'élève à 1 203,25 €, qui sera payée à la commune de Saint-Hilaire-Bonneval à réception de la facture.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

TARIFS ABONNEMENT BIBLIOTHEQUE

Les tarifs d'abonnement à la bibliothèque n'ont pas été révisés depuis sa création en 2010.

Madame la Maire propose d'appliquer un tarif d'abonnement annuel pour la bibliothèque à hauteur de 10 € pour les adultes et de 3 € pour les enfants jusqu'à 18 ans.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

CONVENTIONS POUR LES SALLES MUNICIPALES

Madame la Maire propose à l'assemblée d'établir des conventions spécifiques pour les associations communales et autres organismes qui occupent les salles municipales à titre gratuit.

Les conventions pourront avoir une périodicité :

- annuelle quand l'association organise des ateliers à date et heure régulière ;
- ponctuelle quand l'association en a besoin pour son activité statutaire, comme par exemple les réunions préparatoires, les assemblées générales, etc.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

AVIS SUR LE PROJET DE CENTRALE AGRIVOLTAÏQUE AU SOL DE SAINT PAUL- LIEU DIT CHABRELY

Madame la Maire informe les élus que le conseil municipal doit rendre un nouvel avis au sujet du projet de la centrale agrivoltaïque au sol de « Chabrely », porté , par la société REDEN ALLONS ; il y a en effet modification du permis de construire avec une hauteur plus importante de panneaux, pour permettre l'élevage des bovins. Cet avis doit être rendu auprès de la DDT avant le 21 avril 2025, conformément aux dispositions des articles L122-1 et R122-7 du code de l'environnement.

Le conseil municipal réaffirme son avis défavorable à ce projet, et rédige l'argumentaire qui sera adressé à la DDT.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

QUESTIONS DIVERSES

- **Conseil Municipal des Enfants** : les panneaux « mégots » seront installés dans le bourg le samedi 15 mars, en fin de réunion du CME.
- **Gestion des chats errants** : des cages de trappage ont été achetées ; Des chats ont déjà été trappés et stérilisés. La période de la campagne est courte : un 1^{er} compte-rendu doit être envoyé en mai 2025 et toutes les dépenses doivent être engagées avant le 30 juin, pour un versement du solde de la subvention en septembre. Les sommes non dépensées feront l'objet d'un remboursement. Les élus déplorent la durée trop courte de l'opération.
- **Boucles de la Haute-Vienne** : elles se dérouleront le samedi 19 avril. Mme Duche-Narbonne recherche les 35 signaleurs nécessaires.
- **« Nettoyons la nature ! »** : l'opération aura lieu le samedi 22 mars matin avec le conseil municipal des enfants et avec la participation de Saint-Paul Rando pour l'organisation des circuits et l'encadrement.

La séance est levée à 22h45.